

Les métiers et formations : **Canalisateur**

Description du métier :

Nature du travail

Le canalisateur construit les réseaux souterrains de distribution. Ceux-ci permettent d'acheminer l'eau potable ou le gaz de ville jusqu'aux utilisateurs et d'évacuer les eaux usées vers les stations d'épuration.

Sur le chantier, le canalisateur pose les tuyaux au fond d'une tranchée ouverte selon les plans du maître d'œuvre. Il effectue ensuite les raccordements et contrôle l'installation. Par des essais de pression avec de l'eau ou de la fumée, il détecte les fuites éventuelles. Une fois le travail sur les canalisations terminé, il remet en état la chaussée, les trottoirs et les caniveaux.

Selon les contraintes imposées par le chantier et son degré de complexité, le canalisateur utilise des techniques de pointe pour effectuer les tâches délicates. Il peut détecter les canalisations existantes ou poser des tuyaux en pente à l'aide de laser, assembler des matériaux en plastique souple en utilisant une machine à souder automatisée ou encore passer des canalisations sous une voie ferrée ou un carrefour routier en pilotant à distance des outils de forage téléguidés. Un travail de précision, à la fois manuel et technique.

Conditions de travail

L'ouvrier canalisateur intervient sur des chantiers pour le compte de collectivités territoriales (communes, régions...), en ville comme à la campagne, ou comme salarié d'une entreprise de travaux publics.

Le canalisateur met en place des réseaux de distribution et d'évacuation lors de la construction de routes. Il intervient sur les chantiers de canalisations d'usines ou de grandes surfaces. Il peut aussi réaliser de petits travaux de maçonnerie lors de la construction de réservoirs ou de stations de traitement des eaux. Sur le terrain, le travail se fait au sein d'une petite équipe, sous la direction d'un chef d'équipe ou d'un chef de chantier. Il est employé par une entreprise de travaux publics, dont certaines sont spécialisées dans les travaux d'installation de canalisations.

Vie professionnelle

Aujourd'hui, la profession compte près de 20 000 ouvriers canalisateurs. Un chiffre qui devrait augmenter dans les prochaines années. Le vieillissement des installations des réseaux publics et l'obligation de remplacer certains équipements collectifs dopent le marché de la rénovation et de l'assainissement des eaux : les entreprises du secteur auront donc de forts besoins en canalisateurs.

Le canalisateur travaille pour le secteur public, dans une entreprise générale de travaux publics ou une société spécialisée dans les réseaux. Avec de l'expérience, il peut évoluer vers un poste de chef d'équipe ou de chantier, soit grâce la promotion interne (avec l'aide de la formation continue), soit par la voie des concours administratifs.

Les formations :

CAP ou BEP

Pour devenir ouvrier canalisateur, le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) constructeur en canalisations des travaux publics ou le BEP (brevet d'études professionnelles) travaux publics sont les niveaux minimaux requis. Ces diplômes se préparent en deux ans, après la classe de 3^e, en lycée professionnel ou par apprentissage dans un CFA.

Le bac pro travaux publics se prépare après le BEP travaux publics, dominante réseaux et canalisations. Le bac pro permet d'avoir des responsabilités plus importantes : le titulaire de ce diplôme est technicien sur le chantier : ses compétences s'étendent de l'organisation à l'encadrement et à la gestion.

Les titulaires d'un BTS bâtiment, BTS travaux publics ou d'un DUT génie civil option travaux publics et aménagement pourront occuper des fonctions d'encadrement, notamment chef de chantier.